

. TYPES DE VIOLENCES .

Deux façons d'intimider :

L'intimidation directe : se fait en présence de la personne qui en est victime par des gestes, des paroles et des actions apparentes.

L'intimidation indirecte : se fait en l'absence de la victime ou sans se soucier de sa présence.

Types de violences :

Violence physique (directe) :

utilisation de la force pour malmenager ou blesser une autre personne qui en résulte en une atteinte à l'intégrité physique de cette dernière.

Exemples : frapper, pousser, bousculer, coup de poing, clouer au mur ou au sol, croc-en-jambe, endommager les biens personnels, cracher, lancer ou cacher des objets, bloquer le passage, faire des graffitis, gestes humiliants sans blesser l'autre (ex.: baisser les pantalons), utiliser un objet pour menacer ou blesser, etc.

Violence verbale (directe) :

consiste à humilier l'autre par des paroles. Elles visent à maintenir un climat de peur.

Exemples : se moquer des autres, crier des insultes, tenir des propos blessants et répétitifs sur l'apparence physique, menaces de coups et blessures, menaces de tuer, propos discriminatoires sur la race, l'orientation sexuelle, un handicap, la religion, etc.

Violence psychologique (indirecte) :

violence qui consiste à humilier l'autre par des propos méprisants qui ont pour effet de dénigrer la victime en s'attaquant à son estime et à sa confiance personnelles.

Exemples : faire courir des rumeurs, parler dans le dos d'un autre, exclure ou isoler d'un groupe (rejet), ignorer intentionnellement, ridiculiser un autre en public ou via l'internet, crier des injures à caractère racial ou sexuel, manigancer pour faire blâmer, révéler des informations personnelles, etc.

• TYPES DE VIOLENCES (SUITE) •

Violence sexuelle :

tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle contre une personne sans son consentement.

Exemples : faire des commentaires ou insinuations à caractère sexuel, répandre des rumeurs sur la sexualité d'un autre, toucher de manière sexuelle (parties génitales, fesses, seins, hanches), embrasser ou toucher la personne de force, harcèlement sexuel, agresser physiquement, violer, etc.

Cyberintimidation :

une intimidation qui se sert des technologies de la communication (ordinateur, cellulaire) pour s'exercer.

- ✓ Insulter : injurier ou dénigrer une autre personne en publiant de fausses informations qui lui porteront préjudice. Envoyer des courriels ou des messages textes menaçants ou cruels.
- ✓ Téléchargement : afficher ou partager des images/courriels intimes d'une personne, particulièrement dans une situation gênante, sans son consentement.
- ✓ Vol d'identité : usurper d'une façon ou d'une autre l'identité virtuelle d'une personne. L'agresseur utilisera l'identité de la victime pour ridiculiser ou transmettre des informations offensantes ou incriminantes aux contacts virtuels de la victime.
- ✓ Ciblage : prendre une personne ou un groupe à partie en invitant les autres à l'attaquer ou à se moquer d'elle ou de lui (ex.: évaluer les gens dans un sondage en ligne).
- ✓ Cyberbaiting : consiste à exaspérer ou à tourmenter une personne jusqu'à ce qu'elle craque et à filmer l'incident sur un téléphone cellulaire afin de le diffuser en ligne, mettant ainsi la personne dans l'embarras.
- ✓ Sextage : messages sexuellement explicites ou photos compromettantes de soi-même ou d'un groupe qu'on envoie généralement à son ou à sa petit/e ami/e ou à leurs pairs.
- ✓ Harcèlement : envoyer de façon répétée des messages indésirables, méchants et insultants à une personne.
- ✓ Vidéolynchage : consiste à filmer un acte d'intimidation ou de violence (ex. : un élève se faisant frapper) pour ensuite diffuser la vidéo humiliante de l'agression en ligne ou en l'envoyant par message texte vidéo pour qu'elle soit vue par le plus grand nombre de personnes.
- ✓ Etc.



M. Daniel Gaudreault, intervenant pivot
(responsable du volet violence et intimidation)

(819) 375-8931, poste 6399

daniel.gaudreault@cduroy.qc.ca

Projet Signes Vi-To